



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Montpellier, le 21 septembre 2018

Les inspecteurs d'académie - inspecteurs
pédagogiques régionaux,
Les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de l'enseignement général et de
l'enseignement technique

à

Mesdames et Messieurs les professeurs du
second degré

s/c de

Madame ou Monsieur le chef d'établissement

Inspection Pédagogique Régionale

Secrétariat
04 67 91 47 10

Courriel
ce.recipr@ac-montpellier.fr

Inspection Education Nationale 2nd Degré

Secrétariat
04 67 91 49 97

Courriel
ce.recien3@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Objet : Lettre de rentrée 2018

Comme chaque année, les inspecteurs du 2nd degré de l'académie s'adressent à vous pour vous souhaiter une excellente rentrée et attirer votre attention sur les grands objectifs de l'année scolaire. Nous vous remercions pour votre engagement, qui, cette année encore, aura permis que les examens se déroulent sans problème notable pour tous les élèves de l'académie.

Notre travail au sein de l'académie s'inscrit dans les priorités nationales définies par le ministre dans sa lettre aux professeurs et aux personnels de l'Education Nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid133446/rentree-2018-lettre-de-jean-michel-blanquer-aux-professeurs-et-aux-personnels-de-l-education-nationale.html>

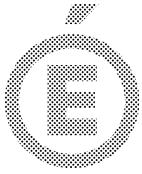
Il prend aussi en compte les spécificités académiques.

(1) La transmission des savoirs fondamentaux tout au long de la scolarité obligatoire - lire, écrire, compter et respecter autrui - demeure une priorité pour tous. Parallèlement à l'effort entrepris en primaire, les évaluations à l'entrée en 6^e et les tests de positionnement à l'entrée en 2^{nde} ont pour vocation de vous aider à identifier les fragilités et les réussites en français et en mathématiques, afin de garantir à chacun les meilleures conditions de réussite pour leur scolarité. L'académie a pour ambition d'améliorer les résultats des élèves aux examens et d'atteindre l'objectif de 100% d'élèves maîtrisant l'ensemble des compétences du socle, et porte une attention particulière en direction des élèves les plus fragiles. Dans cette perspective, les inspecteurs poursuivront leur accompagnement des équipes sur le terrain.

La maîtrise du français comme langue d'apprentissage est une compétence fondamentale et un enjeu majeur pour la réussite de tous les élèves et notamment les plus fragiles, qui nécessite l'engagement et la mobilisation de toutes les disciplines. Depuis plusieurs années, l'académie de Montpellier a mis en place un groupe de travail pluridisciplinaire sur la maîtrise de la langue. Ce groupe, chargé de concevoir des ressources et des formations, s'adresse à toutes les disciplines. Vous pourrez trouver l'ensemble des informations et ressources relatives à la maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme sur la page dédiée du site académique.

Lien vers le site Maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme

<http://www.ac-montpellier.fr/cid87659/maitrise-langue-lutte-prevention-illettrisme.html>



Enfin, l'académie s'engage dans la mise en œuvre du plan national pour les mathématiques, qui s'appuie sur les "21 mesures pour l'enseignement pour des mathématiques" du rapport Villani Torossian. Le développement de projets interdisciplinaires et des échanges avec les autres disciplines sont des leviers permettant l'amélioration des performances des élèves dans la maîtrise des compétences mathématiques.

(2) La lutte contre le décrochage scolaire est toujours d'actualité car malgré le recul observé au cours des deux dernières années, le décrochage scolaire est à nouveau en hausse. La prévention contre le décrochage nécessite la coordination des efforts de tous les acteurs. Il s'agit de réduire prioritairement les sorties sans qualification par un repérage précoce et la mise en œuvre de parcours aménagés individualisés, ainsi que de dispositifs passerelles en lycée. Différentes actions permettront sur le terrain de mobiliser tous les acteurs de manière à faire de cette lutte une priorité en facilitant en particulier le retour en formation chaque fois que possible.

(3) Afin de lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement, être à l'écoute des élèves victimes, nous vous invitons à consulter la page et le centre de ressources académiques sur la prévention et la lutte contre le harcèlement : <https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=1327>

LE COLLÈGE

La mise en œuvre de la réforme de l'école du socle se poursuit cette année. Des ajustements et clarifications sur les programmes de français et mathématiques pour les cycles 3 et 4 ont été publiés dans le bulletin officiel n°30 du 28 juillet 2018 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987.

Nous vous encourageons à prendre appui sur les évaluations à l'entrée en 6ème pour développer en équipes pédagogiques des diagnostics concertés afin de soutenir les apprentissages des élèves dans vos enseignements et dans les différents enseignements et dispositifs tels que l'accompagnement personnalisé et "devoirs faits".

Lien vers le site EDUSCOL sur les évaluations :

Evaluation Sixième : <http://eduscol.education.fr/cid132843/evaluation-de-debut-de-6eme-2018-2019-des-outils-pour-les-enseignants.html>

Le dispositif "Devoirs faits", qui a montré tout son intérêt, est renforcé. Les établissements auront désormais l'obligation de proposer au moins quatre heures par semaine pour chaque élève volontaire. L'organisation du dispositif, à la main des établissements, doit faire l'objet d'un travail préalable du conseil pédagogique, et appelle une réflexion collective et disciplinaire sur le travail personnel des élèves.

<http://www.ac-montpellier.fr/cid122427/-devoirs-faits-un-dispositif-en-faveur-de-la-reussite-de-tous-les-eleves.html>

Des ressources sont disponibles sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html> et sur le site académique : <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/devoirs-faits>

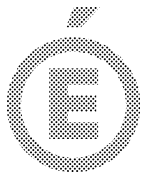
Les téléphones portables sont désormais interdits au collège dans le cadre d'une utilisation privée. Dans certaines conditions, les usages pédagogiques des outils numériques et donc des outils mobiles peuvent être autorisés : ils doivent être encadrés par un membre de la communauté éducative, ils doivent contribuer à former chaque élève à leur utilisation responsable et critique.

Le lien ci-dessous vous apporte des précisions sur cette mesure :

<http://www.education.gouv.fr/cid133479/interdiction-du-telephone-portable-dans-les-ecoles-et-les-colleges.html>

Un vademecum est disponible à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/cid133011/vademecum-interdiction-de-l-utilisation-du-portable.html>



Le guide élaboré par la direction du numérique pour l'éducation sur les projets pédagogiques s'appuyant sur l'expérimentation « *Apportez votre équipement personnel de communication* » (Avec peut être consulté à l'adresse suivante :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/BYOD/28/3/Guide_des_projets_BYOD_AVEC - version 1.2 - mars 2018_986283.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/BYOD/28/3/Guide_des_projets_BYOD_AVEC_-_version_1.2_-_mars_2018_986283.pdf)

Enfin, nous tenons à vous assurer que nous demeurerons à vos côtés pour vous accompagner dans vos réflexions autour des quatre axes essentiels que sont :

- ® La différenciation pédagogique, modalité privilégiée des moments d'accompagnement personnalisé, qui peut aussi tendre vers une pratique régulière au sein des classes ;
- ® L'interdisciplinarité dans le cadre des EPI, de l'histoire des arts et des différents parcours (Avenir, d'éducation artistique et culturelle, de santé et citoyen) ;
- ® La mise en œuvre des programmes de cycles dans une approche spiralaire ;
- ® Le travail personnel de l'élève.

L'esprit de la réforme demeure : un développement équitable des compétences des élèves dans le cadre du socle de connaissances, de compétences et de culture pour leur permettre de mener à bien leur projet d'orientation et la poursuite de leurs études au lycée et dans le supérieur.

LES LYCÉES

Cette année scolaire sera la première de la réforme des baccalauréats général et technologique et de la voie professionnelle. L'académie et l'inspection mettront en place au cours de l'année un plan d'accompagnement pour permettre aux équipes d'établissements de s'approprier les enjeux de cette réforme. Vous pouvez dès à présent consulter les documents explicitant les points essentiels sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

Dès cette année, l'accompagnement des élèves sur l'orientation sera développé en classe de seconde s'ajoutant ainsi au travail réalisé par les professeurs principaux de Terminale en vue d'aider les élèves à leur orientation dans le supérieur.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur les tests de positionnement mis en place en début de seconde en français et en mathématiques, dont les résultats doivent permettre au professeur d'adapter son enseignement, l'aide et l'accompagnement à chaque élève. Nous souhaitons souligner l'importance de cette analyse pour définir les contenus de la première étape de l'accompagnement personnalisé afin de consolider les compétences langagières écrites et orales dans toutes les disciplines ainsi que les compétences mathématiques, compétences essentielles dans la vie personnelle et professionnelle et nécessaires pour la poursuite d'études.

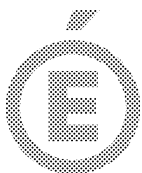
Les évaluations, conçues par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) se déroulent par voie numérique, avec une correction automatisée, de sorte que les professeurs pourront obtenir très rapidement les résultats, pour permettre d'organiser très rapidement cet accompagnement.

Lien vers le site EDUSCOL sur les évaluations :

Evaluation Seconde : <http://eduscol.education.fr/cid132886/tests-de-positionnement-de-debut-de-seconde-des-outils-pour-les-enseignants.html>

Le lycée professionnel

La voie professionnelle connaît les premières étapes d'une transformation nécessaire : construire des parcours de réussite dans un monde qui se transforme prend appui sur le savoir-faire pédagogique des enseignants. Dès cette année, des tests de positionnement en seconde professionnelle seront proposés aux élèves en français et en mathématiques. Ils permettront d'adapter le contenu de l'accompagnement personnalisé aux besoins des élèves.



Parallèlement, cette rentrée est celle de la mise en place de classes passerelles vers le BTS. La classe passerelle est une année de préparation à l'entrée en STS : principalement implantée en lycée professionnel, elle vise la consolidation des acquis afin de permettre à ces élèves de réussir leurs études supérieures au regard des attendus des différentes spécialités de STS. Le cursus comprend enseignements généraux, enseignements professionnels et périodes de stages en entreprise.

De nombreuses ressources sont d'ores et déjà disponibles sur Eduscol (<http://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>) et feront l'objet d'un accompagnement des corps d'inspection tout au long de l'année.

A la rentrée 2019, de nouvelles dispositions entreront en vigueur : familles de métiers en classe de seconde, nouveaux programmes d'enseignement général et nouvelles formes d'évaluation par CCF, CAP En 1, 2 ou 3 ans

Le lycée général et technologique

Dans le cadre de la réforme des lycées et de l'application des nouveaux programmes à la rentrée 2019, nous développerons un accompagnement des lycées pour vous aider à mettre en œuvre de la réforme des lycées en vue de favoriser la réussite des élèves. Dans le prolongement de l'accompagnement des équipes de collèges, nous souhaitons assurer aussi celui des équipes en lycées en nous engageant sur des enjeux essentiels tels que la continuité des parcours des élèves tant entre le collège et le lycée qu'entre le lycée et l'enseignement supérieur, l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques et la différenciation pédagogique en réponse aux besoins des élèves.

Les TPE

Cette année, les thèmes des TPE de la classe de première de 2017-2018 sont toujours valables. Les professeurs ayant en responsabilité ces enseignements trouveront les informations relatives à leur organisation et à leur évaluation en suivant les liens ci-dessous :

<http://eduscol.education.fr/cid47789/definition-et-themes-nationaux-des-tpe.html>

<http://eduscol.education.fr/cid47789/definition-et-themes-nationaux-des-tpe.html#lien2>

LA MISE EN ŒUVRE DU PPCR

Le lien ci-dessous, vous permet d'accéder aux textes en vigueur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034601473&dateTexte=&categorieLien=id>

Nous entrons dans la seconde année de la mise en œuvre des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Au cours de l'année 2017-2018, plus de mille rendez-vous de carrière ont été effectués ; cette année le nombre de rendez-vous devrait être légèrement supérieur. Les conditions et modalités restent inchangées et comprennent deux possibilités :

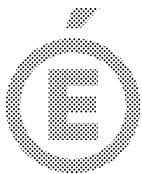
(1) Une inspection à l'occasion de l'un des trois rendez-vous de carrière fixés par les textes (6^{ème}, 8^{ème} échelon ou passage à la hors-classe). Formats et modalités de cette évaluation sont définis par le décret 2017-787 du 5 mai 2017.

(2) En dehors des rendez-vous de carrière, l'accompagnement individuel et/ou collectif, le plus souvent fondé sur une ou plusieurs visites en classe réalisées par un inspecteur ou un chargé de mission d'inspection.

Vous trouverez sur le site du ministère un guide détaillé du rendez-vous de carrière, une notice et des précisions sur le calendrier, à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

L'organisation des différentes étapes de ces rendez-vous de carrière se fait toujours à l'aide de l'application SIAE ou Système d'Information d'Aide à l'Evaluation. Elle a permis aux services rectoraux d'identifier les personnels éligibles à un avancement accéléré de carrière et de les aviser.



L'enseignant éligible sera prévenu au plus tard un mois avant le rendez-vous par l'intermédiaire de l'application SIAE. Celle-ci vous permettra ensuite de prendre connaissance des appréciations de vos évaluateurs, de renseigner vos observations éventuelles suite à ces appréciations puis de connaître l'appréciation finale du recteur. SIAE est accessible sur votre espace i-prof.

Pour vous aider à préparer au mieux ce rendez-vous, deux ressources sont disponibles :

- Le référentiel de compétences professionnelles qui fonde l'évaluation des pratiques professionnelles est celui en date du 25 juillet 2013 ; il vous permettra de prendre connaissance des attendus et de donner des pistes concernant votre développement professionnel. Il est accessible en suivant le lien :

<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

- le document d'aide au rendez-vous de carrière qui vise à vous aider à une analyse professionnelle en amont du rendez-vous :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf

LA FORMATION CONTINUE

Nous vous rappelons que le PAF en candidature individuelle est ouvert sur GAIA depuis le 22 août et fermera le 28 septembre prochain. L'offre de formation est valable pour tous les professeurs, quel que soit leur statut.

Pour poursuivre le développement de vos compétences professionnelles, nous vous encourageons vivement à vous investir dans des dispositifs de formation. Les formations territoriales sont ouvertes à l'initiative des établissements : vos conseils pédagogiques peuvent participer à définir des contenus de formation en relation avec les problématiques locales. C'est auprès des ingénieurs de formation DAFPEN et avec la collaboration des corps d'inspection, que vos chefs d'établissement pourront établir un cahier des charges susceptible de répondre dans la mesure du possible à vos besoins. Ces formations peuvent être déclenchées à tout moment de l'année.

L'académie accueille environ 560 professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires dont les statuts, les formations et les parcours professionnels sont très variés. Nous savons qu'en tant qu'enseignants expérimentés, vous aurez à cœur d'accueillir ces nouveaux professeurs, dans un esprit de compagnonnage, afin qu'ils puissent s'investir, se former à votre contact et s'épanouir dans ce métier exigeant. Nous vous remercions tous de votre engagement à leur côté, et plus particulièrement ceux d'entre vous qui ont accepté la mission de tuteur.

En sachant que vous avez tous à cœur la réussite de vos élèves, nous vous souhaitons encore une excellente année scolaire et nous vous assurons de notre volonté d'accompagnement.

Pour les inspecteurs du second degré,

Myriam Gaujoux
Doyenne des IA-IPR

Laurence Grandet
Doyenne des IEN ET-EG

Les inspecteurs d'académie,
Inspecteurs pédagogiques régionaux

Christina AGUIBETOV (russe)
Frédéric BLASCO (EVS)
Luc BONET (catalan)
Valérie BOUCHET (lettres)
Cyril BOURDOIS (arts plastiques)
Jean-Yves BOUTON (lettres)
Olivier BRUNEL (CSAIO)
Frédéric CADILHAC (anglais)
Nicolas CAUDRON (SVT)
Cinzia CARLUCCI (italien)
Vincent CHEVREUX (sciences médico-sociales)
Stéphanie CIALONE (anglais)
Didier CÈBE (EPS)
Didier CHADOURNE (économie-gestion)
François CHASSETUILLIER (SES)
Nicolas CHEYMOL (Physique-Chimie)
Joël CNOKAERT (BGB)
Dominique COMBE (EVS)
Jean-Pierre DELORME (STI)
Damien DELWARDE (mathématiques)
Thierry DUCLERC (histoire-géographie)
Joël DUGAL (EPS)
Geneviève DUPRAZ (mathématiques)
Véronique FABBRI (philosophie)
Jeannette GARCIA VILLA (espagnol)
Myriam GAUJOUX (SVT)
Marie-Noëlle GRENIER (éducation musicale)
Philippe GUIZARD (histoire-géographie)
Daniel JOZ (Physique-Chimie)
Frédéric LAGARRIGUE (Design et métiers d'art)
Christian LAURENT (STI)
Olivier LASSALLE (mathématiques)
Pierre LAVAIL(anglais)
Isabelle LEITE-TEIXEIRA (portugais)
Rachel LE LAMER- PAVARD (lettres)
Danièle LE PRADO-MADAULE (histoire-géographie)
Jean-Michel LISLE (EVS)
Magali MARIANI (mathématiques)
Cyril MERIQUE (espagnol)
Jean-Paul MEROU (anglais)
Didier MESTEJANOT (EPS)
Frédéric MIQUEL (lettres)
Cyril MOLLERA (mathématiques)
Thierry MONIN (STI)
Christian MORONVAL (EPS)
Viviane OCTOR (Anglais)
Sophie ORWAT (économie-gestion)
Iris PETTEL (hébreu)
Laurence REMAUD (économie-gestion)
Marie-Ange RIVIERE (histoire-géographie)
Nathalie ROCCASERRA - POMARES (espagnol)
Alain ROCHÈS (allemand)
Marc ROSENZWEIG (SVT)
Mathieu RUFFENACH (Physique-Chimie)
Laurence SANTANDER (Physique-Chimie)
Alain SEDILOT (EVS)
Marie-José VILLENEUVE (occitan)
Agnès VRINAT-JEANNEAU (lettres)

Les inspecteurs de l'éducation nationale
Enseignement général technique
Les inspecteurs de l'éducation nationale
Information et orientation

Marie-Laure AUGÉ (économie-gestion)
Saïd BERRADA (SBSSA)
Suzanne BULTHEEL (IIO Hérault)
Marcel BULTHEEL (IIO Lozère)
Marie-Françoise BURG (SBSSA)
Béatrice CHEUTIN (lettres-histoire)
Jean-Louis CLERC (STI)
Franck COGNET (SAIA apprentissage)
Thierry DUCHENE (STI)
Brigitte DUMAS-PINTRE (IIO Gard)
Christian DURAND (maths-sciences physiques)
Christlaine GIL (lettres-anglais)
Emmanuelle GOULARD (lettres- histoire)
Laurence GRANDET (économie-gestion)
Frédérique HANQUIER (économie-gestion)
Jean-Marc HAZIZA (STI)
François JIMENEZ (espagnol)
Grégory LEFEVRE (STI)
Dominique MARCHAND (IIO Pyrénées Orientales)
Hélène MICOUD (maths-sciences physiques)
Florence MOREAU-LOUAPRE (anglais)
Eric NICOLLET (formation continue)
Serge ROSETTE (STI)
Christian SARBONI (économie-gestion)
Christian TORREMONEIL (arts appliqués)
Franck VANTOUROUX (IIO Aude)

Secrétariat des IA-IPR :

04.67.91.47.10

Courriel : ce.recipr@ac-montpellier.fr

Secrétariat des IEN-ET-EG :

04.67.91.49.97

Courriel : ce.recien3@ac-montpellier.fr

Secrétariat du doyen des IA-IPR

04.67.91.47.10

Courriel : ce.recdoyensipr@ac-montpellier.fr

Adresse du site :

www.ac-montpellier.fr